

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1481 rendant exécutoire la délibération n° 292 du 12 février 1962 de l'Assemblée Territoriale de la C.F.S.

n° 1481

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
17 novembre 1962

Numéro JO  
n° 11 du 30/11/1962

Date du numéro  
30 novembre 1962

### VISAS

**Vu** le décret n° 57-813 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil de Gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée Territoriale en Côte Française des Somalis, notamment en son article 52

**Vu** la délibération n° 1 du 30 juillet 1957 fixant le montant de l'indemnité allouée aux Membres de l'Assemblée Territoriale,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Est rendue exécutoire pour compter du 20 mars 1962 la délibération n° 292 du 12 février 1962 de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis complétant la délibération n° 1 du 30 juillet 1957 fixant le montant de l'indemnité allouée aux membres de l'Assemblée Territoriale.

#### Art. 2

Le Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan et le Trésorier-Payeur de la CES. sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, J. COMPAIN.**